



I. Point sanitaire et vaccinal dans le département :

Le département de la Somme est soumis à des mesures de freinage renforcées depuis le 20 mars 2021

<u>La situation sanitaire du département continue de se dégrader :</u>	<u>Point sur la campagne vaccinale au 2/04/2021:</u>
<ul style="list-style-type: none">- Taux d'incidence départemental : ↑<ul style="list-style-type: none">• au 28/03/2021 : 496 cas pour 100 000 habitants ;• au 21/03/2021 : 400 cas pour 100 000 habitants.- Taux d'incidence des personnes de plus de 65 ans : ↓<ul style="list-style-type: none">• au 29/03/2021 : 280 cas pour 100 000 habitants ;• au 22/03/2021 : 294 cas pour 100 00 habitants.- Taux de reproduction régional : ↑<ul style="list-style-type: none">• au 31/03/2021 : 1,14• au 24/03/2021 : 1,08	<ul style="list-style-type: none">- au niveau régional :<ul style="list-style-type: none">• Total injections : 1 014 352• Total secondes injections : 214 109- au niveau départemental :<ul style="list-style-type: none">• Total injections : 101 103• Total secondes injections : 24 367 <p>En EHPAD, 98 % des résidents ont reçu une injection et 83 % des résidents ont reçu leurs 2 injections.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Nouveau calendrier sur le public éligible à la vaccination :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• à partir du 16 avril 2021 : ouverture de la vaccination aux personnes âgées entre 60 et 70 ans ;• à partir du 15 mai 2021 : ouverture de la vaccination aux personnes âgées entre 50 et 60 ans ;• à partir de la mi-juin : ouverture de la vaccination à l'ensemble des personnes de moins de 50 ans	

Evolution des taux d'incidence au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- les 16 EPCI ont un taux d'incidence supérieur à 300 cas pour 100 000 habitants
- 6 EPCI ont un taux d'incidence supérieur à 400 cas pour 100 000 habitants
- 6 EPCI a un taux d'incidence supérieur à 600 cas pour 100 000 habitants

II. Les nouveautés :

→ Les annonces du Président de la République le mercredi 31 mars 2021 :

- Les mesures de freinage applicables dans notre département depuis le 20 mars sont généralisées à l'ensemble du territoire à partir du 3 avril 2021 pour une durée de quatre semaines.
- Systématisation du télétravail ;

→ Le calendrier scolaire a été modifié :

Toutes zones confondues :

- Cours à distance du mardi 6 avril au vendredi 9 avril 2021 (maternelle, primaire, collège et lycée)
- 2 semaines de vacances du samedi 10 au dimanche 25 avril 2021 (maternelle, primaire, collège et lycée);
- Reprise des cours le lundi 26 avril 2021 :

- en présentiel (maternelle et primaire) ;
- en distanciel (collèges et lycées).

- Retour en présentiel (collèges et lycées) le lundi 3 mai 2021.

- Pas de changement pour les Universités.

- Seules les personnels dits prioritaires pourront envoyer leurs enfants dans les écoles. La liste des personnels considérés comme prioritaires sera communiqué sur le site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : www.education.gouv.fr

→ Vaccination :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans qui n'ont pas été vaccinées pourront être contactées par la CPAM pour une prise de rendez-vous ;

- L'ouverture des actes de la vaccination aux personnes suivantes :

- Vétérinaires ;
- Dentistes ;
- Professionnels retraités volontaires (pharmaciens, infirmiers, médecins, sages-femmes, vétérinaires, dentistes, manipulateurs d'électroradiologie et techniciens de laboratoire.



III. Point sur les campagnes de dépistage dans le département :

Pour le grand public :
6 opérations à venir :

- 3 pour arrondissement d'Abbeville
 - Le Crotoy le 7 avril 2021
- Ailly-le-Haut-Clocher le 7 avril 2021
 - Moyenneville le 8 avril 2021

- 1 pour l'arrondissement d'Amiens :
 - Amiens le 9 avril 2021

- 2 pour l'arrondissement de Péronne :
 - Bacquencourt le 8 avril 2021
 - Ham le 9 avril 2021



IV. Point sur les contrôles :

Contrôles des forces de l'ordre depuis le 20/03/2021 :

- Nombre de personnes contrôlées : 8357
- Nombre de personnes verbalisées : 574

Contrôle de la direction départementale de protection des populations (DDPP) :

- 8 contrôles de commerce sont en moyenne réalisés chaque semaine.